

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
12 décembre 2023  
Date d'Affichage  
27/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Mme Pauline BOSCHER remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2023 - N°12/01 : PETITES CENTRALITÉS :  
RESTITUTION DE LA PHASE 2 - PRIORISATION DES ACTIONS**

Madame le Maire relate la réunion du 1<sup>er</sup> décembre qui avait pour objectif la restitution de la phase 2.

Madame le Maire rappelle le contexte de la mission.

La commune de Saint-Clair-sur-l'Elle a été retenue dans le cadre de l'accord cadre « Petites centralités », un partenariat entre le département et l'Établissement Public Foncier (EPF) de Normandie visant à revitaliser les petites centralités normandes de moins de 1 500 habitants. L'objectif de cette mission est de définir des projets prioritaires pour la revitalisation du centre-bourg en partant d'une vision partagée par les différents acteurs impliqués. L'étude comprendra des apports méthodologiques, techniques et financiers pour une mise en œuvre opérationnelle. L'étude aura pour objectif de proposer un schéma global d'aménagement du centre-bourg permettant d'avoir une vision à court et long terme de son évolution. Le département de la Manche et l'EPF Normandie accompagneront la commune de Saint-Clair-sur-l'Elle dans cette mission en apportant leur expertise et leurs ressources financières pour la mise en place des projets prioritaires identifiés.

Madame le Maire rappelle les 3 actions retenues par le conseil municipal :

- Action 1 - Accès et stationnement du collège Jean Grémillon et ses abords
- Action 2 - Repenser et optimiser l'espace public du cœur de bourg
- Action 3 - le presbytère

Après avoir fait un préambule sur la situation actuelle et les objectifs de chaque action, Madame le Maire donne l'estimation faite pour chaque action par le cabinet 'Quartier Libre' et demande aux conseillers municipaux de les prioriser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, priorise les actions comme suit :

- 1) Action 1 - Accès et stationnement du collège Jean Grémillon et ses abords
- 2) Action 3 - le presbytère
- 3) Action 2 - Repenser et optimiser l'espace public du cœur de bourg

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

<p>Le secrétaire de séance Pauline BOSCHER</p>	<p>Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT</p>
	 